



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2024

Délibération n°2024-07 : Approbation du compte de gestion communal de l'exercice 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le dimanche 31 mars 2024, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	Présents :	Votants :
	19	12	16
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Taoues COLL, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD, Marie MAERTENS		
Représentés :	Guy HALGAND donne pouvoir à Alain SCHMITT, Olivier MUSY donne pouvoir à M. le Maire, Edwige BONNEFOY donne pouvoir à Marie MAERTENS, Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Pascal NAWROCKI,		
Absents :	Eric MORISSET, Fabrice NOURY, Marie GALANO		
Secrétaire :	Alain SCHMITT		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice budgétaire 2023,

Vu les commissions finances du mardi 5 mars et du mercredi 13 mars 2024,

Après s'être fait présenter le compte de gestion pour l'exercice 2023,

Sur présentation du rapport de M. Pain, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

S'est abstenue : Bénédicte ALLENET

Article 1 : adopte le compte de gestion de l'exercice 2023 qui concorde avec le compte administratif correspondant,

Article 2 : précise que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

Article 3 : et donne quitus à Madame la Trésorière de Palaiseau pour sa bonne gestion.



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallan

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20240404-2024_07-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024